

L'EDUCATION DES ENFANTS SELON LA DOCTRINE SPIRITE

Essono Sandra.

Une mission confiée par Dieu

La maternité tout comme la paternité sont des missions confiées par Dieu aux parents afin d'aider l'Esprit qui s'incarne à progresser et à se rapprocher de Lui : « *Ô spirites ! Comprenez aujourd'hui le grand rôle de l'humanité ; comprenez que quand vous produisez un corps, l'âme qui s'y incarne vient de l'espace pour progresser. Sachez vos devoirs, et mettez tout votre amour à rapprocher cette âme de Dieu : c'est la mission qui vous est confiée, et dont vous recevrez la récompense si vous l'accomplissez fidèlement!* » Ce sont des missions qui impliquent un très grand devoir² car le rôle des parents est de diriger l'Esprit qui leur est confié dans la voie du bien³, de l'aider à progresser moralement, intellectuellement et spirituellement afin de se rapprocher de Dieu, but ultime des incarnations successives.

Qu'est-ce qu'éduquer un enfant ?

Remplir la mission confiée par Dieu, c'est donner un contenu cohérent au terme « éduquer » conforme aux principes de la morale ; c'est poser à ses enfants un cadre et des repères afin qu'ils aient des limites ; c'est enfin et surtout ne pas renoncer à son rôle et à son devoir de parent : c'est-à-dire éduquer les Esprits confiés par Dieu. **Cette éducation doit être avant tout morale**, c'est-à-dire qu'elle doit consister à **former le caractère de l'enfant et à lui faire acquérir des habitudes** qui s'enracinent dans des valeurs à même de favoriser son développement harmonieux⁴. C'est cette éducation qui est souvent négligée. Elle est pourtant la seule à pouvoir préparer l'enfant aux épreuves qu'il aura inévitablement à affronter et à favoriser une véritable évolution sur le plan spirituel.

L'enfance une nécessité

La mission confiée aux parents est facilitée par l'organisme même de l'enfant ainsi que nous l'explique *Le Livre des Esprits* : « *Dieu a mis l'enfant sous la tutelle de ses parents pour que ceux-ci le dirigent dans la voie du bien, et il a facilité leur tâche en lui donnant une organisation frêle et délicate qui le rend accessible à toutes les impressions. Pendant l'état d'enfance en effet l'Esprit est plus accessible aux impressions qu'il reçoit et qui peuvent aider à son avancement. Les Esprits n'entrent dans la vie corporelle que pour se perfectionner, s'améliorer ; la faiblesse du jeune âge les rend flexible aux conseils de l'expérience et de ceux qui doivent les faire progresser : c'est alors que l'on peut réformer leur caractère et réprimer leur mauvais penchants ; tel est le devoir que Dieu a confié à leurs parents, mission sacrée dont ils auront à répondre. C'est ainsi que l'enfance est non seulement utile, nécessaire, indispensable, mais encore qu'elle est la suite naturelle des lois que Dieu a établi et qui régissent l'univers*⁵. »

¹ KARDEC A., *Evangile selon le Spiritisme*, chap. XIV, n°9.

² KARDEC A., *Livre de Esprits*, Q 582.

³ KARDEC A., *Livre de Esprits*, Q 582.

⁴ KARDEC A., *Livre de Esprits*, Q 685 : « L'éducation morale consiste dans l'art de former les caractères (...). L'éducation est l'ensemble des habitudes acquises. »

⁵ KARDEC A., *Livre de Esprits*, Q 582 ; 383 ; 385.

Les devoirs parentaux : la loi d'amour

Des devoirs différents s'imposent ainsi aux parents. Le premier d'entre eux est d'aimer leurs enfants, de les assister et de les protéger car cet amour est nécessaire à leur épanouissement et peut seul favoriser leur bon développement. C'est pour cette raison que Dieu a donné aux enfants l'apparence de l'innocence car l'amour des parents serait singulièrement affaibli si l'Esprit manifestait dès la naissance les défauts hérités de ses existences passées. Afin que ces Esprits nouvellement incarnés ne puissent reprocher à Dieu une sévérité trop grande, il leur donne toutes les apparences de l'innocence, pour eux mais aussi surtout pour leur parent dont l'amour est nécessaire à leur faiblesse.

Les devoirs parentaux : le perfectionnement moral et intellectuel de l'enfant

Les parents doivent veiller au développement intellectuel et moral de leurs enfants. Le but de l'incarnation terrestre étant l'amélioration des Esprits, le rôle des parents est de veiller à ce qu'ils acquièrent les qualités indispensables à cet avancement. Ils doivent notamment veiller à développer en eux les qualités qui les rapprocheront de Dieu et leur ouvriront les portes du ciel : la charité sous toutes ses formes, l'abnégation, l'humilité, la douceur, la patience, l'indulgence.

Pour aider au perfectionnement moral des Esprits qui sont confiés par Dieu il faut **redresser leur caractère** c'est-à-dire chasser par l'éducation les mauvais principes innés des existences antérieures. *« La tâche n'est pas aussi difficile que l'on pourrait le croire ; elle n'exige pas le savoir du monde : l'ignorant comme le savant peut la remplir, et le spiritisme vient la faciliter en faisant connaître la cause des imperfections du cœur humain. Dès le berceau, l'enfant manifeste les instincts bons ou mauvais qu'il apporte de son existence antérieure ; c'est à les étudier qu'il faut s'appliquer. Tous les maux ont leur principe dans l'égoïsme et l'orgueil ; épiez donc les moindres signes qui révèlent le germe de ces vices, et attachez vous à les combattre sans attendre qu'ils aient pris des racines profondes ; faites comme le bon jardinier, qui arrache les mauvais bourgeons au fur et à mesure qu'ils les voient poindre sur l'arbre⁶. »*

Les devoirs parentaux : l'enseignement des lois divines

Les parents doivent aussi enseigner à leurs enfants les lois divines principales. Parmi elles, la loi morale, fondée sur la distinction du bien et du mal, devrait être notamment la pierre d'achoppement de toute éducation. Contrairement à une idée de plus en plus répandue on ne peut vivre sans morale car il faut un cadre à toute action. Élever un enfant sans règles de morale, c'est en faire à brève échéance un adolescent et un adulte sans repères ni limites, difficilement capable de distinguer le bien et du mal, livré à ses propres instincts, incapable de les réfréner. D'où ces débordements dont l'actualité ne cessent tristement de nous abreuer : agressions, vols, dégradations, viols commis par des enfants de plus en plus jeunes. Combien d'ailleurs de ces adolescents perdus, livrés à eux-mêmes à qui il n'a manqué souvent qu'une bonne direction. A longue échéance, élever un enfant sans règles de morale, c'est compromettre ou retarder l'évolution d'un Esprit que Dieu a confié aux parents précisément pour qu'ils favorisent son évolution car seule la morale peut permettre à l'Esprit de se conformer aux lois divines, et donc d'évoluer. Les parents ont donc une très grande responsabilité.

⁶ KARDEC A., *Évangile selon le spiritisme*, chap. XIV, 4.

Parmi les autres lois naturelles, la loi du travail est importante aussi à inculquer aux enfants, car le travail manuel, physique ou intellectuel est une loi divine. C'est un moyen de perfectionner son intelligence car sans lui l'homme resterait dans l'enfance de l'intelligence. Il faut entendre par travail toute occupation utile pour ses semblables. Cette insistance vient du fait que la paresse finit par engendrer une paralysie des facultés morales et intellectuelles.

Être un exemple

Il est un autre devoir qui s'impose aux parents, c'est celui de montrer l'exemple : les parents doivent être des exemples pour leurs enfants. Combien en effet ne font que reprendre le triste exemple de ce qu'on leur montre chez eux : violence verbale ou physique, irrespect d'autrui, satisfaction irréfléchie de tous les vices : alcool, tabac, drogues considérées abusivement comme douces. Plus que tous les enfants doivent trouver chez leurs parents un pôle de stabilité et de référence, des exemples auxquels se rapporter en toute situation.

Avoir des bases de vie saines

Dans le même ordre d'idées, des bases de vie saines sont aussi indispensables à assurer l'équilibre de l'enfant car beaucoup sont perturbés par la vie instable que mènent leurs parents. Il est faux de penser que la qualité du milieu familial n'a pas d'incidence sur l'enfant, car bien au contraire c'est toujours cet être fragile qui, le premier, en subit les contrecoups, et cela se manifeste par des troubles du comportement, du sommeil, de la concentration. On pourrait comparer la sensibilité d'un enfant à celle d'une plante très délicate qui ne pourrait s'épanouir que dans certaines conditions d'ensoleillement, de température, et de précipitations ; le moindre changement de conditions pouvant être fatal à son bon développement. Il ne faut pas oublier que l'enfant est un Esprit incarné et que si sa condition physique ne lui permet pas de manifester toute son individualité, son Esprit n'en garde pas moins toute sa sensibilité, toute sa capacité intuitive. Il n'est donc point besoin de lui dire les choses pour qu'il les comprenne ou qu'il les ressente. Toute situation anormale est ressentie par son Esprit comme telle et peut le perturber comme elle perturberait un adulte. Si l'enfant ne verbalise pas ce qu'il ressent c'est que son jeune âge ne lui permet pas de le faire. Mais en conscience combien préfèrent penser que leurs actions n'ont pas d'incidences sur l'équilibre de leurs enfants, s'assurant ainsi un confort moral qui leur évite toute remise en question douloureuse ? Combien d'autres aveuglés ne voient pas que ce sont leurs propres choix éducatifs ou leurs modes de vie qui perturbent leur enfant et que son équilibre serait meilleur s'ils acceptaient de se remettre en question ? Quelles limites peut en effet avoir un enfant que l'on a sciemment élevé dans le laxisme le plus total sous prétexte que les règles ne servent à rien et qu'elles sont désuètes ? Doit-on s'étonner du peu de respect de l'autorité en général quand on renonce à la faire respecter chez soi et que les enfants imposent leur volonté et leurs désirs ?

Un autre élément doit encourager les parents à adopter des bases de vie saines, c'est que la qualité de leur entourage spirituel est liée étroitement à leur qualité de vie. L'enfant de par son jeune âge est très réceptif aux présences spirituelles qui si elles sont peu évoluées le perturbent entraînant des cauchemars et des troubles du comportement.

Pour conclure on peut réutiliser la métaphore précédente et la compléter : l'enfant est une plante, les parents le terreau, la qualité de la plante dépend de celle du terreau. L'équilibre de la plante dépend de la qualité du terreau nutritif ; plus il est vicié est plus la plante est fragile, souffreteuse et fanée. Plus le terreau est de bonne qualité, plus la plante est équilibrée,

vigoureuse, rayonnante, apte à s'ouvrir à l'extérieur, et capable de résister aux tempêtes et aux tourments extérieurs de toutes sortes.

Une mission exigeante qui se poursuit à travers les différentes incarnations

La maternité tout comme la paternité sont sans contredit des missions difficiles qui imposent une certaine maturité et surtout un travail constant sur soi-même car c'est au prix d'une réforme constante du caractère, de remises en question fréquentes, que l'on peut arriver à être un exemple, à corriger en soi les défauts, ou à surmonter des tentations qui inévitablement perturberaient notre enfant. C'est une mission exigeante qui demande un dépassement constant de soi et la force d'assumer ses responsabilités. Les parents doivent essayer de faire du mieux qu'ils peuvent pour remplir la mission que Dieu leur a confiée car de retour dans le monde spirituel il leur sera demandé des comptes sur la manière dont ils ont élevé leurs enfants⁷. S'il s'avère que par leur négligence, leur indifférence ou leur laxisme ils n'ont pas rempli leur mission ou renforcé l'Esprit dans ses mauvais penchants, leur punition sera de le voir parmi les Esprits souffrants, tandis qu'il dépendait d'eux qu'il soit heureux⁸ : « *Si ce dernier a succombé par leur faute, ils en porteront la peine, et les souffrances de l'enfant dans la vie future retomberont sur eux, car ils n'auront pas fait ce qui dépendait d'eux pour son avancement dans la voie du bien*⁹. » Bien souvent les parents commencent à souffrir dès cette vie des conséquences de la mauvaise ou de l'absence d'éducation donnée à leurs enfants. « *En effet combien de parents sont malheureux dans leurs enfants parce qu'ils n'ont pas combattu leurs mauvaises tendances et que par faiblesse ou indifférence ils ont laissé se développer en eux les germes de l'égoïsme, de l'orgueil et de la sotte vanité qui dessèchent le cœur, puis, plus tard, récoltant le fruit qu'ils ont semé, ils s'étonnent de leur manque de déférence et de leur ingratitude*¹⁰. »

Mais la miséricorde divine est infinie car ce que les parents n'ont pu accomplir dans une existence, il leur est permis de le recommencer dans une autre. Les parents pourront solliciter une nouvelle incarnation avec l'Esprit de leur enfant afin de parfaire son éducation¹¹.

Si un enfant tourne mal, malgré les soins de ses parents, ceux-ci sont-ils responsables ? Non, mais plus les dispositions de l'enfant sont mauvaises, plus la tâche est lourde, et plus grand sera le mérite s'ils réussissent à le détourner de la mauvaise voie¹². Quand les parents ont fait tout ce qu'ils doivent pour l'avancement moral de leurs enfants, s'ils ne réussissent pas ils n'ont point de reproches à se faire, et leur conscience peut être en repos ; mais au chagrin bien naturel qu'ils éprouvent de l'insuccès de leurs efforts, Dieu réserve une grande, une immense consolation, par la certitude que ce n'est qu'un retard, et qu'il leur sera donné d'achever dans une autre existence l'œuvre commencée dans celle-ci, et qu'un jour leur enfant ingrat les récompensera de son amour¹³.

Conclusion

L'art d'éduquer n'est pas seulement un devoir, mais un acte de charité, d'amour et de solidarité qui permet d'améliorer l'humanité car le progrès moral collectif sera issu de la somme des progrès moraux individuels. Quand l'art d'éduquer sera reconnu, compris et

⁷ KARDEC A., *Livre des Esprits*, 385 ; *Évangile selon le spiritisme*, chap. XIV, 4 ;

⁸ KARDEC A., *Évangile selon le spiritisme*, chap. XIV, 14.

⁹ KARDEC A., *Livre des Esprits*, 582.

¹⁰ KARDEC A., *Évangile selon le spiritisme*, chap. XIV, 4.

¹¹ KARDEC A., *Évangile selon le spiritisme*, chap. XIV, 14.

¹² KARDEC A., *Livre des Esprits*, 583.

¹³ KARDEC A., *Évangile selon le spiritisme*, chap. XIV, 14.

pratiqué, l'homme apportera dans le monde des habitudes de prévoyance pour lui-même et pour les siens, de respect pour ce qui est respectable, habitudes qui lui permettront de traverser moins péniblement les mauvais jours inévitables.

Essono Sandra, Paris, 25 mai 2013.

Conformément au code de la propriété intellectuelle toute reproduction totale ou partielle à des fins autres que strictement personnelles et notamment toute reproduction destinée à une publication électronique, papier, ou audio, destinée à des tiers, est strictement prohibée et constitutive du délit de contrefaçon, le contenu ayant été protégé.